



Evasion à deux pas

Formulaire d'inscription 2021
à retourner au C.A.S.I. Lorraine

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE DEMANDEUR

NOM : PRÉNOM :

Actif Retraité Ayant-droit Employé(e) C.A.S.I.

N° CP :

Adresse :

Code postal : Ville :

☎ portable : } domicile :

E-mail (personnel) :

Établissement SNCF :

Date d'entrée à la SNCF : / /

Situation de famille : Célibataire Marié(e) Divorcé(e) Pacsé(e) Veuf(ve) Concubin(e)

VOTRE SEJOUR

Lieu du séjour	Dates du séjour		Nombre de nuits	Tarif selon QF
Corcieux (mobil-home 6 places)	Du ___ / ___ / _____ À partir de 18h	Au ___ / ___ / _____ Avant 10h	_____	_____ €
Gérardmer Gare (14 places)	Du ___ / ___ / _____ Entre 18h et 19h	Au ___ / ___ / _____ Avant 10h	_____	_____ €
Gérardmer maison (6 places - RDC accès PMR)	Du ___ / ___ / _____ À partir de 18h	Au ___ / ___ / _____ Avant 10h	_____	_____ €
Gérardmer maison (6 places 1 ^{er} étage)	Du ___ / ___ / _____ À partir de 18h	Au ___ / ___ / _____ Avant 10h	_____	_____ €

PARTICIPANTS (y compris le demandeur)

Nom	Prénom	Né(e)	Parenté (D : demandeur, C : conjoint(e), E : enfant à charge)

(Appartement 14 places : liste des participants sur papier libre)

PIECES A FOURNIR (tout dossier incomplet vous sera retourné)

- copie du bandeau du dernier bulletin de salaire pour les actifs ou relevé de pension pour les retraités,
 - copie du dernier avis d'imposition ou de non-imposition sur les revenus,
 - règlement,
 - conditions d'inscription (au verso) signées
- (une caution de 200 € vous sera demandée après acceptation de votre demande)

Je certifie que les renseignements figurant sur cette demande d'inscription sont exacts et que j'ai été averti qu'ils pourraient faire l'objet d'un contrôle ultérieur (présentation carte SNCF), je déclare avoir pris connaissance des conditions, et notamment celles d'annulation.

À, le

Signature du demandeur :

1 - DISPOSITIONS GENERALES

Le locataire ne peut en aucun cas se prévaloir d'un droit de maintien dans les lieux à l'expiration de la période initialement prévue sur la demande d'inscription.

2 - RESERVATION

La réservation est prise en compte dès lors que le locataire retourne la demande d'inscription dûment complétée et signée accompagnée :

- d'une copie du bandeau du dernier bulletin de salaire ou titre de pension,
- d'une copie du dernier avis d'imposition ou de non-imposition sur les revenus,
- du règlement par chèque (possibilité de régler par carte bancaire ou en espèces au Siège du C.A.S.I. à Metz ou au site administratif à Nancy. Tout paiement par carte bancaire sera immédiatement débité. En cas de refus de réservation, il sera procédé à un remboursement par chèque),
- des conditions d'inscription dûment signées.

Le dossier est à déposer dans votre C.A.S.I. Lorraine.

Les demandes seront traitées dès réception du dossier complet et selon les disponibilités. Une réponse définitive (acceptation ou refus) vous parviendra 2 mois avant la date du séjour.

3 - CAUTION

Une caution de 200 € par location sera demandée au locataire après acceptation de son dossier. Elle est restituée au locataire après l'état de lieux de sortie ou lui est envoyée dans un délai de 7 jours, déduction faite, si nécessaire, du coût de remise en état des lieux et des frais de remplacement des éléments et équipements mis à disposition.

Si le cautionnement est insuffisant, le locataire s'engage à parfaire la différence, sur la base de justificatifs donnés par le propriétaire.

4 - ETAT DES LIEUX ET INVENTAIRE

L'état des lieux et inventaire du mobilier et des divers équipements sont faits :

- pour les appartements à Gérardmer, contradictoirement au début et à la fin du séjour par le représentant du C.A.S.I. Lorraine sur place et portent la signature des deux parties,
- pour le mobil-home à Corcieux, par le locataire au début du séjour, et contradictoirement à la fin du séjour et portent la signature des deux parties.

5 - UTILISATION DES LIEUX

Le locataire utilise l'installation d'une manière paisible et en fait bon usage, conformément à la destination des lieux.

A son départ, le locataire s'engage à rendre le logement dans un état de propreté identique à celui qu'il aura trouvé à son arrivée.

La location ne peut en aucun cas bénéficier à des tiers.

6 - NOMBRE D'OCCUPANTS

Le nombre d'occupants ne peut être supérieur à la capacité d'accueil indiquée dans l'état descriptif de la location.

Nota : Les animaux ne sont pas admis.

7 - CONDITIONS DE RESILIATION

Toute résiliation doit être notifiée par lettre recommandée. En cas d'annulation supérieure à 30 jours avant le départ il sera retenu 30 € au locataire pour frais de dossier. Si l'annulation est inférieure à 30 jours, 50 % du prix de la location seront retenus sauf en cas de force majeure et sur présentation d'un justificatif.

8 - INTERRUPTION DE SEJOUR

En cas d'interruption anticipée de séjour par le locataire, ne relevant pas du cas de force majeure, il ne sera procédé à aucun remboursement. Le cas de force majeure est reconnu si le locataire justifie de motifs graves qui rendraient impossible le déroulement total de la location.

9 - ASSURANCES

Le locataire est tenu d'assurer le local qui lui est loué. Il doit donc vérifier que son contrat d'habitation principale prévoit l'extension villégiature. Le propriétaire peut exiger une attestation d'assurance ou, à défaut, une déclaration sur l'honneur.

En application du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD - Règlement (UE) 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27/04/2016), entrant en vigueur dans l'Union Européenne le 25/05/2018, vous recevrez de notre part uniquement les informations souhaitées (celles-ci sont stockées de manière sécurisée et accessibles uniquement par l'équipe du C.A.S.I. Lorraine)

Aussi : Souhaitez-vous recevoir nos newsletters par email ? Oui

Dans le cas contraire, veuillez nous le signaler par retour email à l'adresse suivante : as-casilorraine@orange.fr

NOM et PRENOM DU DEMANDEUR

DATE ET SIGNATURE

(précédée de la mention « lu et approuvé »)